

# CHECKLIST POUR LES PAKISTANAIS

Version : 10/05/2011

En général, l'Ambassade de l'Inde délivre un visa valable 3 mois, à une seule entrée. Ce visa n'est ni échangeable, ni renouvelable en Inde. Néanmoins, votre passeport devra être valable au moins pour 6 mois.

## LISTE DES DOCUMENTS POUR LES DETENTEURS D'UN PASSEPORT PAKISTANAIS

- 1 Un passeport ou un titre de voyage valide pendant au moins six mois et ayant au moins trois pages vierges
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Les frais de services, les suppléments consulaires, la taxe ICWF et les frais de visas

### Sept dossiers identiques devront être composés, comportant chacun, dans cet ordre:

- 1 Un formulaire de demande de visa spécial « Pakistan » à retirer à notre Centre de Demande de Visa à Paris. Chaque formulaire doit être rempli à la main (les photocopies seront refusées).
- 2 Une photographie conformes aux spécifications en vigueur collée sur le formulaire
- 3 Le formulaire de référence pour les pakistanais rempli à la main (pas de photocopies)
- 4 Une photocopie du recto et du verso de la carte de séjour
- 5 Un descriptif détaillé du voyage envisagé en Inde
- 6 Une attestation de votre employeur en France à votre nom
- 7 Pour les mineurs : photocopie du livret de famille (pages : époux, épouse, mineur concerné)
- 8 Pour les mineurs : autorisation de voyage signée par les deux parents

## LISTE DES DOCUMENTS POUR LES PERSONNES D'ORIGINE PAKISTANAISE

- 1 Un passeport ou un titre de voyage valide pendant au moins six mois et ayant au moins trois pages vierges
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Les frais de services, les suppléments consulaires et les frais de visas

### Deux dossiers identiques devront être composés, comportant chacun, dans cet ordre:

- 1 Un formulaire de demande de visa dûment remplis en ligne et signés par le demandeur
- 2 Une photographie conformes aux spécifications en vigueur collée sur le formulaire
- 3 Le formulaire de référence pour les pakistanais rempli à la main (pas de photocopies)
- 4 Pour les étrangers résident en France : une photocopie du recto et du verso de la carte de séjour
- 5 Attestation émise par l'Ambassade du Pakistan précisant soit :
  - Que le requérant n'a jamais détenu de passeport pakistanais ni de carte d'identité pakistanaise
  - Que le requérant a détenu / détient un passeport pakistanais ou une carte d'identité pakistanaise. L'attestation doit mentionner les détails (numéros, validités...) du passeport ou de la carte d'identité.
- 6 Pour les mineurs : photocopie du livret de famille (pages : époux, épouse, mineur concerné)
- 7 Pour les mineurs : autorisation de voyage signée par les deux parents
- 8 Documents optionnels pouvant contribuer à accélérer le temps de traitement de votre demande :
  - Pour les membres d'organisations internationales (Nations Unies, Banque Mondiale, Fond Monétaire International...) : lettre de l'institution expliquant la nécessité pour le requérant de se rendre en Inde
  - Documents prouvant que le requérant est marié à un ressortissant indien ou une personne d'origine indienne
  - Documents prouvant que le requérant a des attaches familiales fortes en Inde

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE**

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris